



# Les orientations de l'Enseignement Catholique Diocésain

mercredi 22 février 2012, par [Enseignement catholique de Marseille](#)

**Les orientations de l'Enseignement catholique diocésain animent les projets des établissements catholiques**

## **Orientations de l'Enseignement catholique diocésain**

Devant les évolutions de la région marseillaise, à l'image de la société française, l'Enseignement catholique a entrepris deux étapes d'analyse prospective : en 1999/2000 et en 2011/2012 pour mieux définir les finalités dans la décennie à venir.

Cette démarche a mis en évidence les objectifs à atteindre, les moyens à utiliser ainsi que la nécessité de promouvoir des orientations de l'Enseignement catholique diocésain à la lumière du statut de l'Enseignement catholique publié le 1er juin 2013 et promulgué par Mgr Pontier le 12 juillet 2013.

### **Pour qui ?**

Pour les familles qui souhaitent inscrire leur enfant dans une école, un collège ou un lycée. Cette volonté, liée à leur souci éducatif, confirme que l'Enseignement catholique est choisi pour sa force de proposition et pour son projet. Il est une invitation à aller de l'avant et se veut au service des jeunes et de leurs familles.

Pour les enseignants, les personnels d'éducation, d'administration et de service qui font le choix d'y travailler. C'est un appel à découvrir un projet professionnel qui se veut au service de l'épanouissement des personnes.

### **Pourquoi ?**

Dans le respect de la diversité des établissements et la richesse de leurs textes fondateurs, ces orientations de l'Enseignement catholique diocésain rassemblent et présentent des objectifs communs à

tous. Complémentaires des textes de référence propres à chaque « maison », elles concourent à leur mise en partition en les associant toutes, des plus grandes aux plus petites, des plus anciennes aux plus récentes, situées dans les différents quartiers de la cité phocéenne et quelques communes voisines. Ces orientations viennent soutenir un ensemble harmonieux de projets éducatifs référés à l'Évangile (art. 20 du statut de l'EC). Le projet d'établissement a pour objet la mise en oeuvre du projet éducatif (art. 132).

Françoise Gaussen  
Déléguée épiscopale,  
Directrice diocésaine de l'Enseignement catholique

### ...pour une passion d'éducation partagée...



### ...au nom de Jésus-Christ

Les établissements du diocèse de Marseille s'engagent à :

► **AFFIRMER** leur identité chrétienne et leur mission pastorale au sein de l'Église diocésaine,

► **ACCUEILLIR** l'autre dans le respect des différences culturelles et religieuses,

▶ **ÊTRE AU SERVICE** de la personne  
dans l'épanouissement de  
sa dimension humaine et spirituelle,  
comme sujet unique et aimé de Dieu,

▶ **ACCOMPAGNER** chacun  
pour l'amener à réussir sa vie,  
avec ses capacités, ses compétences,

▶ **ÊTRE CORRESPONSABLES**  
de la scolarisation de chaque élève  
selon le type d'enseignement dont il a besoin,  
de la maternelle à l'enseignement supérieur,

▶ **EDUQUER ET ENSEIGNER**  
pour permettre aux jeunes de répondre  
aux défis du monde de demain,

▶ **DYNAMISER**  
les propositions éducatives  
par la mise en réseau  
des établissements  
et la vitalité des  
communautés de réseaux.